



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.281
2 février 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du Chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Syrie le 1^{er} février 1974 :

Rapports sur les activités terrestres :

a) Patrouille 37 [point 2320-2790 (coordonnées approximatives)] :
Entre 0 h 40 1/ et 0 h 45 tir d'artillerie par les forces syriennes.

b) Patrouille 44 [point 2519-2911 (coordonnées approximatives)] :
Entre 7 h 59 et 8 heures tir d'armes individuelles par les forces syriennes.
Entre 8 heures et 8 h 1 tir d'armes automatiques par les forces israéliennes.
Entre 13 h 37 et 14 h 2 tir d'armes automatiques et d'armes individuelles par les forces syriennes et entre 13 h 38 et 14 h 6 tir d'armes automatiques par les forces israéliennes (échange de feux) (confirmé par la patrouille 34).

1/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).